

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 18/07/2024  
Délibération N°2024-038

<b>Nombre d'élus : 15</b>	<b>Présents : 10</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
<b>Absent(s) : 5</b>	<b>Procurations : 2</b>	
<b>Date de convocation : 12/07/2024</b>		

Etaients présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Frédéric PINTO, Pascale POMMIER.

A donné procuration :

Gilles LANÇON a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;  
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Christine LABBÉ ;

Absents :

Sophie BOURDIS-GOUYON, Gilles LANÇON, Xavier PEDRAZZOLI, Cédric POMMIER, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Marie-Laure CHIFFE.

---

Madame le maire rappelle la démission de de Madame Maryse BOUCLET qui a été reçue en collectivité le 17 juin 2024 et transmise immédiatement au préfet.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, cette démission a eu pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au candidat suivant venant sur une liste.

Aussi, Madame le maire proclame l'installation de Monsieur Frédéric PINTO.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

---

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

Madame le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui a été oublié sur la convocation, bien que figurant dans les projets. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Echos de Chartreuse.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

---

**DÉLIBÉRATION 2024-038 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE PERMANENT EN RAISON DE L'AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT**

**VU** le Code général de la fonction publique et en particulier l'article L313-1 ;

**VU** la délibération n°2023/049 en date du 12/10/2023 adoptant le tableau des emplois ;

**CONSIDERANT** qu'un agent peut être nommé sur un nouveau grade au titre de la promotion interne ;

**CONSIDERANT** que la collectivité se doit de délibérer pour permettre l'avancement de grade de l'agent concerné ;

Madame le maire **RAPPELLE** que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle **DIT** que dans le cadre d'une création d'emploi, l'avis du Comité social technique du Centre de gestion n'est pas sollicité.

Ainsi, compte tenu des résultats de la promotion interne, il convient de créer un emploi d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps non complet (29 heures 30) afin de permettre l'avancement de grade de l'agent.

Elle **PROPOSE** donc à l'assemblée de procéder à cette création.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la création de l'emploi permanent proposé.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 18/07/2024.

**Le maire,**  
Nadine REUX.



Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 23/07/2024 sur site internet

ID : 038-213800840-20240718-2024\_038-DE

